



## Conseil communal de Schuttrange Réunion du conseil communal du 26.02.2020

### Présent :

Le bourgmestre, Jean-Paul JOST (Schëtter Bierger)  
les échevins, Claude MARSON (LSAP) et Serge THEIN (Schëtter Bierger),  
les conseillers, Gilles ALTMANN (CSV), Alie ALTMEISCH-BROEKMAN (Schëtter Bierger),  
Vic BACK (Schëtter Bierger), Serge EICHER (DP), Nora FORGIARINI (Déi Gréng), Jean-Pierre  
KAUFFMANN (DP), Liliane RIES-LEYDER (DP), Nicolas WELSCH (DP)

Le secrétaire communal, Alain DOHN

Le bourgmestre Jean-Paul JOST (Schëtter Bierger) accueille les conseillers, la presse et les citoyens présents pour cette 2<sup>e</sup> session en 2020.

Au début, le bourgmestre fait un rapport sur les sujets/dates suivants :

- 29/01/2020 dernière réunion du conseil communal
- 30/01/2020 Réunion du Conseil des échevins avec la Commission des transports pour discuter de la forte augmentation des problèmes de circulation et de stationnement - afin de développer des solutions appropriées, une analyse de l'utilisation des stationnements existants dans la commune devrait d'abord être effectuée avec les personnes en charge de la planification de transports.
- 02-07/02/2020 Les vacances de ski pour les enfants de l'école fondamentale, rendues possibles par la commune, ont été une belle expérience pour les participants et le bourgmestre Jean-Paul JOST (Schëtter Bierger) exprime ses remerciements tout particulièrement au personnel enseignant accompagnant.
- 04/02/2020 Réunion avec le président du SIAS sur la reconstruction du centre de recyclage, l'atelier de la commune et le nouveau centre d'intervention du CGDIS. Une analyse a confirmé qu'en principe, toutes les fonctions peuvent être mises en œuvre sur le site, sur base des données fournies par le SIAS, le CGDIS et le Service Technique, de sorte que la planification peut commencer. La commune de Schuttrange interviendra en tant que maître d'œuvre, le SIAS prendra en charge les coûts de construction du centre de recyclage et la commune de Niederanven une partie de la construction du bâtiment des sapeurs-pompiers.
- 05/02/2020 Discussion entre conseils des échevins des quatre communes partenaires du SIAS.
- 06/02/2020 Réunion avec la commission des bâtisses, dont les suggestions et commentaires ont été intégrés dans le nouveau règlement des bâtisses envoyé au conseil communal. Après une réunion de travail le 04/03, il est prévu que le règlement des bâtisses soit adopté lors d'une réunion extraordinaire le 11/03, puis envoyé au ministère de l'intérieur, qui aura 30 jours pour se manifester. L'objectif est que le règlement des bâtisses, le plan d'aménagement et le PAP

- « Quartier existant » entrent tous conjointement en vigueur.
- 10/02/2020 Réunion de coordination avec la Ville de Luxembourg sur le renforcement de la coopération entre communes, y compris l'extension du système de location de vélos (voir ci-dessous).
  - 11/02/2020 Réunion du comité de pilotage du plan d'intégration communal mis en œuvre en coopération avec la commune de Niederanven. Une version finale du plan sera présentée au conseil communal dans un avenir proche.
  - La réunion du 13/02/2020 organisée par le SIAS et l'EBL sur la protection des insectes pollinisateurs fut un grand succès.
  - 24/02/2020 Échanges réguliers avec l'Entente du parc d'activités Syrdall, entre autres pour la signalisation de la piste cyclable et piétonne entre Schuttrange et Niederanven, dont l'aménagement pourra être entamé dès que l'autorisation d'enlever les haies aura été accordée.
  - 27/02/2020 Présentation officielle du cahier des charges du concours d'urbanisme pour le réaménagement du centre, à laquelle chaque habitant de la commune avait été invité. Les propositions faites par les participants pendant les ateliers et par le conseil communal ont été intégrées dans le cahier des charges, qui sera définitivement adopté lors de la session extraordinaire du 11/03/2020, afin que le concours puisse être lancé.
  - 29/02/2020 « Buergbrennen », la traditionnelle fête des brandons
  - 04/03/2020 Session de travail sur le règlement des bâtisses
  - 06/03/2020 Cabaret organisé par la Commission culturelle
  - 07/03/2020 Action de plantation d'arbres dans le Parc d'activités Syrdall
  - 11/03/2020 Réunion extraordinaire du conseil communal sur le règlement des bâtisses et le cahier des charges du concours d'urbanisme
  - 17/03/2020 Cérémonie de remise des prix aux étudiants méritants
  - 25/03/2020 prochaine réunion du conseil communal.

Par ailleurs, le bourgmestre Jean-Paul JOST (Schëtter Bierger) rapporte les nombreuses réactions aux problèmes des chiens soulevés lors de la réunion du conseil communal du 29/01/2020. L'entreprise « Dogwalker » et d'autres promeneurs de chiens professionnels auraient souligné qu'ils devaient suivre des règles précises tel que le fait que le nombre de chiens pouvant se balader librement ou promenés en même temps était limité et qu'ils promèneraient les chiens dans des endroits peu fréquentés pour éviter les ennuis. Le bourgmestre a suggéré de demander des comptes au maître-chien si l'on croise ce dernier avec un grand nombre de chiens qui ne sont pas en laisse. Dans le cadre de la lutte contre les excréments de chiens, une ligne directrice est en cours d'élaboration en vue d'informer et de sensibiliser aux risques que présentent les crottes de chiens pour les animaux de ferme.

En référence à des articles de presse concernant une éventuelle démolition partielle du centre pénitentiaire de Schrassig après l'ouverture de la prison dans la commune de Sassenheim, le ministère, à la demande du bourgmestre Jean-Paul JOST (Schëtter Bierger), a confirmé que la prison de Schrassig sera reconstruite à long terme après une analyse appropriée de la structure du bâtiment, mais non complètement démolie.

Un autre aspect positif est que, l'année dernière, un montant de 18,5 millions d'euros sous forme d'impôt commercial a été généré dans la commune de Schuttrange, dont une part de 35 %, soit 6,5 millions d'euros, devrait normalement revenir à la commune. En raison du plafond introduit par la nouvelle loi, la commune n'a plus que droit à la moyenne étatique multipliée par le nombre d'habitants, de sorte qu'il ne lui reste plus que 2,7 millions d'euros sur le total de 18,5 millions d'euros. Il convient de noter à ce propos que la commune fournit plus de 4 000 emplois, fait face à des coûts considérables en raison de la zone industrielle, met actuellement en œuvre un concept de mobilité, doit entretenir les routes, etc. À l'instar d'autres communes, la commune de Schuttrange est d'avis que la répartition actuelle de l'impôt commercial devra être reconsidérée et a l'intention de soulever ce point avec le ministre de l'Intérieur. En fin de compte, le bourgmestre Jean-Paul JOST (Schëtter Bierger) rappelle que la commune de Schuttrange serait peut-être heureuse de recevoir une telle compensation si elle se retrouvait elle-même un jour dans une situation financièrement moins confortable.

Enfin, le bourgmestre Jean-Paul JOST (Schëtter Bierger) informe de la communication reçue en matière de réorganisation du RGTR. Comme déjà communiqué lors de la dernière réunion, il a été confirmé que la ligne de bus 323 desservira le Kirchberg au départ de la zone industrielle directement via l'autoroute d'une part, et que la ligne de bus 324 rejoindra le Kirchberg en passant par Niederanven d'autre part. Après l'extension du tronçon, la ligne de bus de Neuhaeusgen couvrira, à intervalles relativement courts, Munsbach, Neuhaeusgen, Sandweiler et Findel. Les demandes de la commune ont ainsi été largement satisfaites et cette dernière s'est également vu assurer de bonnes connections au réseau de train et de bus. La commune de Schuttrange coordonnera le transport pour la séance d'information prévue le 30 mars à Hesperange.

Le conseiller Claude MARSON (LSAP) ajoute ce qui suit :

- Rapport d'une réunion de la Ville de Luxembourg du 10 février 2020 sur l'extension éventuelle du système de location de vélos :  
La Ville de Luxembourg est prête à étendre son réseau cyclable aux communes voisines dans le cadre de son contrat actuel de 10 ans avec une entreprise privée. Pour l'instant, il subsiste des problèmes organisationnels, par exemple une distance trop éloignée entre la station de destination souhaitée mais complète et la station de remplacement la plus proche, ainsi que des problèmes de redistribution des vélos par la société responsable de l'exploitation et du transport des vélos de location. Après avoir résolu ces problèmes pour les communes intéressées, la commune de Schuttrange pourrait s'associer à une extension du réseau cyclable jusqu'à Niederanven.
  
- Compte-rendu d'une réunion du 12 février 2020 sur la candidature officielle de la commune de Schuttrange pour l'obtention de la certification de « communauté de commerce équitable (fairtrade) » :  
Après de nombreuses années d'activités en faveur du commerce équitable, une demande a été soumise dans le but d'obtenir une certification. Le 12/02/2020, un comité local de commerce équitable a été créé pour satisfaire à l'un des critères de certification. Pierre Kalmes, Patrick Schlim, Danielle Wolff, tous de l'équipe climat,

ainsi que Nathalie Hellers en tant que représentante de l'école et Caroline Marx et Anouk Greis en tant que représentantes de la Maison Relais, l'échevin Claude MARSON (LSAP) et Daniel Flies pour la commune de Schuttrange pour l'administration. L'objectif d'une organisation plus équitable du commerce international est, comme l'a montré la présentation de Valérie Murat, responsable des communautés du commerce équitable, de faire en sorte que des prix équitables soient payés pour les produits, que le travail des enfants soit évité, que la production se fasse dans des conditions de travail et de commerce correctes et avec une rémunération adéquate, que les petits agriculteurs et les petites entreprises soient soutenus et que la pauvreté soit combattue. Une communauté du commerce équitable est nécessaire pour sensibiliser et motiver le secteur Horesca, le commerce de détail et tous les autres points de vente afin qu'ils proposent des produits issus du commerce équitable. La commune de Schuttrange a déjà préparé les premières mesures à cet effet.

Enfin, l'échevin Claude MARSON (LSAP) rend brièvement compte d'une réunion de l'équipe climat qui s'est tenue le 25 février 2020, axée sur le plan d'action (voir ci-dessous).

Le conseiller Serge THEIN (Schëtter Bierger) ajoute également :

– 196<sup>e</sup> réunion du comité du syndicat SIGI le 11 février 2020 :

En plus des questions de ressources humaines discutées à huis clos, le plan financier quinquennal (PPF) 2020, qui met l'accent sur les centres de données, la progression du personnel ou les 44 produits actuels du programme GESCOM, ont également été examinés, ainsi que GESCOM PLUS et la numérisation des fiches de paie. Les discussions ont eu lieu parce que des membres du conseil d'administration n'avaient pas présenté les rapports des commissions SIGI au conseil d'administration. Les contributions au SIGI par habitant augmentent légèrement et progressivement de 27,70 euros (2020) à 31,60 euros (2023). Les problèmes de fonctionnement du service d'information SmS-to-Citizen offert par le syndicat communal SIGI, soulevés par la commune de Schuttrange, devront être communiqués aux représentants de la commune.

Ensuite, la conseillère Nora FORGIARINI (Déi Gréng) mentionne ce qui suit.

– Rapport de la réunion de la commission SIAS du 06.02.2020 avec notamment les points/informations suivants :

Selon les informations du président du SIAS, le budget 2020 a été approuvé par le ministère de l'Intérieur sans aucun commentaire. La première tranche des fonds pour 2019 a été reçue pour les projets « Entbuschung » (déboisement) et « Bongerten » (vergers). Le poste A1 ouvert auprès de la station biologique a été pourvu par M. Nick Heiter d'Oberanven après sélection parmi huit candidatures reçues. Une analyse des candidatures au poste d'animateur de l'eau, annoncé après approbation par le ministère, aura lieu au sein du comité de direction le 5 mars 2020. Pendant la phase de transition, la commune de Schuttrange prend à charge cette activité contre une allocation de coûts ultérieure. Du fait que l'État ne couvre que 75 % des coûts des mesures à prendre par l'animateur de l'eau, alors que les frais de personnel du poste sont entièrement couverts, un prêt extraordinaire pour les coûts restants doit être approuvé lors de la prochaine réunion du conseil d'administration du SIAS. Dans le cadre de l'approbation des nouveaux statuts du SIAS, les communes

de Hesperange, Lenningen et Biver ont été ajoutées comme membres à part entière, même sans convention. Les demandes d'adhésion des communes de Betzdorf, Biver, Bous, Dalheim, Flaxweiler, Frisange, Grevenmacher, Hesperange, Junglinster, Lenningen, Manternach, Mondorf, Remisch, Schengen, Stadtbredimus, Waldbredimus, Weiler-la-Tour et Wormeldange ont été acceptées à l'unanimité. On se souvient entre autres de l'événement de la Journée de l'arbre le 29 février 2020 à Flaxweiler. En séance privée, M. Jean-Paul Roeder de la commune de Sandweiler a été nommé membre du comité exécutif du SIAS à la suite de la démission de Madame Massard-Stitz.

- Rapport de la réunion du Conseil d'administration du CIGR du 03.02.2020 comprenant notamment les points/informations suivants :  
L'audit des travaux de rénovation a révélé que le projet de construction avait été lancé à tort sans planification adéquate, ce qui a entraîné une analyse statique nécessaire aux dépens de l'entreprise de construction, et des coûts supplémentaires pour les travaux de réparation ultérieurs. La conclusion a été que le CIGR n'a pas agi de manière erronée, mais qu'il y a eu des erreurs qu'il faudra éviter à l'avenir. Ainsi, aux 500 euros par mètre carré à calculer pour les nouveaux bâtiments, il convient d'en ajouter 70 % pour les rénovations.  
Comme déjà rapporté dans les médias, les enquêtes ouvertes à la suite de la deuxième plainte pénale contre le coordinateur général du CIGR ont été clôturées. L'enquête administrative, au cours de laquelle plusieurs employés du CIGR ont été interrogés, est toujours en cours. Le CIGR a déclaré qu'il avait pleinement confiance dans le pouvoir judiciaire et qu'il attendait les conclusions du juge d'instruction. Le ministère de l'intérieur a commandé un audit financier sur l'utilisation des fonds publics et sur le fonctionnement ou les structures décisionnelles de tous les CIGR du pays. Bien que la commune de Contern ait signé la convention avec le CIGR, elle le quittera au 1er septembre 2020, compte tenu du délai de préavis.

L'ordre du jour est ensuite traité comme suit :

## **1. Pacte Climat**

### **1.1. Présentation du programme d'action Pacte Climat**

Sur la base des résultats d'un audit du Pacte Climat en 2019, Daniel FLIES, responsable de l'environnement et de l'énergie de la commune, présente les activités du Pacte Climat de la commune de Schuttrange au cours des dernières années, structurées en six domaines thématiques, dont une perspective pour l'avenir. Schuttrange a réalisé près de 65 % du montant total, après 60 % lors de l'audit en 2015. Alors que la simple passivité après un audit entraîne une perte de valeur, selon Daniel Flies, les mesures prises ne se traduisent que marginalement par une amélioration. Il convient de mentionner tout particulièrement des mesures telles que l'élaboration d'un concept énergétique, la nomination d'un responsable de l'environnement et de l'énergie, la certification FSC de la forêt communale, la création d'un jardin communautaire, la certification de l'Atelier technique et du campus scolaire « An der Dällt » avec le label SuperDrecksKëscht, la construction d'un parking écologique au cimetière, la conversion au LED pour l'éclairage routier, l'introduction du point d'information myenergie et de diverses subventions financières, la formation, la communication et la sensibilisation des employés,

des élèves et des citoyens ; dans le secteur de la mobilité : l'achat de voitures ou de camionnettes électriques et d'un vélo électrique pour les employés, l'installation de stations de recharge, la conversion du bus Syri au fonctionnement électrique, l'introduction d'une zone 30 à la hauteur de l'école, la phase finale de mise en place de la piste cyclable entre Munsbach et Niederanven ; pour les bâtiments municipaux : l'émission/la mise à jour de passeports énergétiques, l'introduction d'un système de contrôle de l'énergie, la mise en œuvre d'une gestion des installations comprenant des propositions d'efficacité énergétique par un prestataire de services externe, la construction à faible consommation d'énergie de la crèche, la planification du nouvel atelier communal, du bâtiment des sapeurs-pompiers et du centre de recyclage en tant que construction intégrée.

Parmi les mesures prévues pour 2020 figurent l'élaboration du plan d'action du Pacte Climat avec de nouveaux objectifs, le lancement du concours d'urbanisme pour la place du village et la certification en tant que « commune de commerce équitable (fairtrade) », l'organisation de la journée régionale du Pacte Clima avec le SIAS et la participation aux semaines d'action « myenergy », l'étude de faisabilité d'une centrale éolienne ; pour les bâtiments communautaires l'introduction d'inspections des bâtiments d'un point de vue énergétique, l'adaptation des règlements de construction conformément aux aspects de durabilité et le développement d'une charte de construction durable, des audits énergétiques pour les logements sociaux, la rénovation énergétique des bâtiments communaux, un nouveau système de télévision avec Enercoop, la poursuite de la conversion à l'éclairage LED ; dans le domaine de la mobilité : des mesures de durabilité dans la zone d'activités, de nouvelles stations de recharge électrique ou des box de location de vélos et des supports pour accrocher les bicyclettes, la sécurisation des passages piétons, des douches pour les cyclistes se rendant au travail, une ligne d'essai pour pédibus, une zone de limitation de vitesse à 30 km/h sur le campus scolaire et la Rue du Village ; dans le domaine des ressources : la certification de la cantine de la Maison Relais par le label « So schmeckt Luxemburg » (*C'est ainsi que goûte le Luxembourg*), l'élaboration d'une procédure d'achat durable, la certification « SuperDrecksKëscht » de deux bâtiments de l'administration communale, la promotion renforcée des événements durables au moyen du label « Green Events » (*événements écologiques*), du mobilier d'extérieur pour les espaces urbains en bois FSC provenant de la forêt de Schuttrange, l'utilisation standard de produits en papier recyclé FSC, l'élaboration d'un nouveau règlement sur la taxe sur les déchets ; dans le domaine de la biodiversité : la mise à disposition gratuite de plates-bandes surélevées et l'élaboration d'un plan d'espaces verts pour les espaces verts municipaux.

En ce qui concerne le plan d'action 2020 du Pacte Climat, Daniel FLIES se réfère à la déclaration de mission adoptée en 2015 au sein du conseil communal en relation avec les objectifs pour 2020 (par rapport à 2013) : réalisation de 15% de l'électricité dans la commune ou 5% de la chaleur produite ou consommée ici à partir d'énergies renouvelables, réduction de la consommation finale d'énergie de -2% de l'électricité ou de -8% de la chaleur ; réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de -14% en 2020 (par rapport à 2013). La base de l'orientation

était constituée par des objectifs nationaux ou encore des indicateurs de mesurabilité (y compris l'importation, l'exportation, l'énergie et les produits), avec pour conséquence que les indicateurs de performance sélectionnés ne s'avèrent pas suffisamment significatifs, mesurables et influençables au niveau local. À cet égard, les nouveaux objectifs pour 2030 devraient être mesurables au niveau local et mieux contrôlables par l'administration communale. Des indicateurs tels que la consommation d'eau par habitant, contrôlable par le biais des taxes communales, la consommation d'énergie/CO2 des bâtiments municipaux, la part d'économie d'énergie de l'éclairage public, la consommation du parc automobile communal, etc. sont concevables.

Pour un Pacte Climat « gold status » (statut or, soit implémentation de 75 % des mesures possibles), le passage d'un cycle d'un an à une base pluriannuelle est nécessaire. En termes de procédure, une proposition de nouveaux objectifs doit être présentée en avril-mai 2020 pour être discutée avec le conseil communal et l'équipe climat, suivie de mesures qui seront ensuite discutées lors d'ateliers avec les employés municipaux, l'équipe climat, les commissions, les associations, les groupes d'intérêt, les entreprises, etc., dont les résultats sont intégrés dans une proposition modifiée qui doit être adoptée et mise en œuvre ou contrôlée par l'équipe climat au début de 2021. Il faut tenir compte du fait que le Pacte Clima actuel expire à la fin de 2020, mais qu'il doit être poursuivi par un Pacte Clima 2.0 dans la phase de 2021 à 2030. Afin de permettre l'intégration précoce de nouveaux développements, on attend des informations du ministère, qui impliquera les communes une fois les détails définis.

Le conseiller Nicolas WELSCH (DP) a exprimé sa déception face à l'absence de possibilité de mesurer le succès et au fait qu'aucune preuve de l'efficacité de tous les efforts déployés en matière d'émissions de CO2 n'est possible. Le bourgmestre Jean-Paul JOST (Schëtter Bierger) confirme les énormes difficultés rencontrées pour obtenir des données de la part des fournisseurs d'énergie, dues également au manque de soutien de l'État. Depuis lors, a-t-il dit, il y a effectivement eu une remise en question en termes de protection du climat. Daniel Flies remarque que les mesures ne sont concevables que pour la consommation d'électricité, bien qu'actuellement un seul des fournisseurs d'électricité fournisse des données pour la commune, mais pas pour la consommation de chaleur ni pour celle de CO2. L'échevin Claude MARSON (LSAP) souligne que les données des différents fournisseurs d'électricité, même si elles étaient disponibles, ne seraient pas nécessairement cohérentes et significatives. D'après lui, on aurait peut-être été quelque peu naïf en 2015, mais de toute façon, les émissions de CO2 peuvent être mesurées au niveau national mais non pas au niveau local, de sorte que d'autres critères de mesure qualitatifs doivent être définis.

Ensuite, Marc Thiel de la station biologique SIAS présente les projets suivants en cours dans la commune de Schuttrange :

Des programmes de biodiversité par la conclusion de contrats de biodiversité avec 11 agriculteurs participants pour des terres agricoles à valeur écologique (environ 100 hectares, principalement des prairies, des pâturages à l'année et des pâturages purs) avec les conseils et le soutien du SIAS dans le processus de

candidature, un programme d'amélioration de la biodiversité en coopération avec le Service Technique pour les espaces verts, les bordures et friches de la commune, sachant que le SIAS souhaite qu'un tel programme soit également mis en œuvre avec les propriétaires privés d'espaces verts, des propositions pour l'accrochage sur les bâtiments publics de nichoirs spécialement conçus pour les espèces d'oiseaux menacées, ou la possibilité de commander un noyer à la naissance d'un enfant.

Parmi les nouveaux grands projets en 2020 figurent le débroussaillage sur 15 hectares de prairies autrefois riches en espèces sur 5 ans avec un budget de 500 millions d'euros, la mise en place d'un réseau de biotopes avec des arbres et des haies richement structurées, et dans le prolongement du projet vergers « Bongerten », la plantation de 8 000 arbres fruitiers avec un budget de 2,5 millions d'euros. Le budget total de 88 000 euros pour les services du SIAS est financé à hauteur de 64 000 euros par des aides d'État, ce qui laisse une part de 24 000 euros à charge de la commune de Schuttrange. Les communes qui achètent des terrains et les consacreront exclusivement à la conservation de la nature auront accès à des aides étatiques. Enfin, Marc Thiel informe de la modification des statuts du SIAS.

Le bourgmestre Jean-Paul JOST (Schëtter Bierger) remercie Daniel Flies et Marc Thiel pour leurs présentations.

## **2. Infrastructure**

### **2.1. Approbation d'un acte d'achat concernant un bien immobilier à Schuttrange, rue du Village**

Le contrat préliminaire d'achat de deux terrains d'une superficie totale de 18,75 ares au 12, rue du Village, pour un prix total de 1 050 000 euros, approuvé par le conseil communal le 23.10.2019, a finalement été signé le 21.02.2020. Le propriétaire peut rester dans la maison pendant six mois, avec la possibilité de prolonger cette période par convention si nécessaire.

>L'approbation est donnée à l'unanimité.

### **2.2. Approbation d'un devis pour le préfinancement des coûts pour des conseils en matière agricole dans le cadre de la mise en œuvre des mesures régionales de protection des zones de protection des sources dans les communes de Contern, Hesperange, Schuttrange, SEBES, la Ville de Luxembourg et Weiler-la-Tour**

Le 24 avril 2019, le conseil communal avait déjà décidé d'avancer les coûts de mise en œuvre de la zone de protection des sources et d'imputer les coûts restants à tous les acteurs au prorata après déduction des subventions de l'État de la part du SIAS. Un montant suffisant a été alloué au budget à cette fin. Sur les coûts du programme de conseils en matière agricole, estimés à présent à 213 306 euros, 132 220 euros seront pris en charge par le ministère de l'Agriculture, et sur les 81 086 euros restants à payer d'avance, 60 874 euros seront remboursés par le Fonds pour l'eau, de sorte qu'en fin de compte, 20 412 euros devront être pris en charge par les communes. Interrogé par le conseiller Nicolas WELSCH (DP), qui se félicite de la coopération des communes, l'échevin Claude MARSON (LSAP) explique que ce programme de mesures, qui sera



élaboré sur base de la loi sur l'eau, est une action volontaire qui va au-delà des mesures obligatoires prévues dans l'ordonnance relative aux zones de protection de 2018. Afin de protéger l'eau potable et d'améliorer sa qualité, le programme vise, entre autres, à sensibiliser à la nécessité d'une transition progressive vers une gestion agricole durable et écologique et à fournir des conseils sur les aspects économiques. Le bourgmestre Jean-Paul JOST (Schëtter Bierger) confirme que toutes les sources d'eau sont soumises à un contrôle permanent et strict de la contamination par les nitrates et les pesticides, tout comme l'eau potable sur certains sites. Le mélange dans la station de mélange, par exemple avec de l'eau provenant de la source SEBES, garantit que l'eau potable fournie est inférieure aux valeurs limites. À la suggestion des représentants de la fraction DP, la proposition de publier également les niveaux de pesticides mesurés dans l'eau potable à partir du tuyau pour prouver que les niveaux sont inférieurs aux valeurs autorisées devrait être poursuivie.

>L'approbation est donnée à l'unanimité.

### **2.3. Approbation d'une estimation des coûts pour les travaux d'égouts de la rue Principale à Munsbach**

Divers travaux d'infrastructure sont prévus dans la rue principale de Munsbach : travaux d'infrastructure à réaliser dans le cadre du PAP « Um Klapp » (entre autres, tuyaux à déplacer et détournement d'un canal d'eau de surface), construction d'un nouveau bassin de débordement des eaux pluviales par SIDEST et renouvellement de 2 réseaux d'égouts par la commune, y compris le raccordement au nouveau bassin de débordement des eaux pluviales. La construction du bassin de débordement des eaux pluviales est préfinancée par le SIDEST et les travaux d'assainissement sont ensuite facturés à la commune. Les coûts à supporter par la commune s'élèvent à 163 240 euros.

>L'approbation est donnée à l'unanimité.

### **2.4. Approbation d'une estimation des coûts pour l'équipement supplémentaire du centre culturel**

L'estimation des coûts pour 300 chaises avec certificat de durabilité, des tables pour la salle de musique, 7 tabourets de bar, 35 éléments de scène et des étagères résistantes s'élève à un total de 70 000 euros.

>L'approbation est donnée à l'unanimité.

## **3. Corps des pompiers et des sauveteurs**

### **3.1. Approbation d'une convention relative à la mise à disposition de bâtiments destinés à abriter un centre d'incendie et de secours dans le cadre de la création du nouveau CGDIS**

Dans le contexte du transfert des services communaux au CGDIS, l'échevin Claude MARSON (LSAP) explique que depuis la création du CGDIS le 1er juillet 2018, la commune a avancé les coûts dans le but de procéder ultérieurement à un décompte. Sur base d'un inventaire de toutes les zones du bâtiment qui répondent aux normes, une redevance d'entretien et de fonctionnement a été

calculée pour la convention, qui est basée sur la valeur du bâtiment, avec un amortissement de 25 ans. Pour le premier semestre 2018, 16 156 euros par an ont été estimés, pour les années 2019 à 2029 32 312 euros par an et à partir de 2030 pour les 10 années suivantes 23 034 euros par an. En cas d'une nouvelle construction du bâtiment des sapeurs-pompiers et des services de secours, qui reste la propriété des deux communes de Schuttrange et Niederanven, la convention sera modifiée. Le contrat, adapté sur base de la convention standard du CGDIS, a déjà été approuvé par le conseil d'administration du CGDIS et, après approbation par le conseil communal de Schuttrange, devra encore être approuvé par le ministère.

A la demande de Jean-Pierre KAUFFMANN (DP), l'échevin Claude MARSON (LSAP) confirme que la cuisine pourra toujours être utilisée par l'Amicale du CIS Niederanven-Schuttrange, du fait que l'asbl y a également engagé des fonds. En raison de la bonne coopération continue, la commune est également prête à aider en cas de réparations et de dépannages, qui pourront être facturés au CGDIS. Jusqu'à nouvel ordre, la commune de Schuttrange continuera à employer deux travailleurs pendant les heures de travail pour le service de piquet des communes de Niederanven et de Schuttrange. Dans le cas de déploiements à grande échelle, d'autres employés pourront bien sûr être appelés à effectuer un travail bénévole pour le CGDIS.

>L'approbation est donnée à l'unanimité.

### **3.2. Approbation d'une convention sur le transfert de biens mobiliers dans le cadre de la création du nouveau CGDIS**

En outre, comme défini au point précédent pour l'utilisation des bâtiments pour le CGDIS, un inventaire du matériel repris par le CGDIS a été établi pour faire partie de la Convention. Cela concerne principalement les véhicules, à une exception près, et les équipements ; les articles de moins de 2 500 euros, qui seront automatiquement transférés au CGDIS, n'ont pas été enregistrés.

>L'approbation est donnée à l'unanimité.

La conseillère Alie ALTMEISCH-BROEKMAN (Schëtter Bierger) quitte la réunion au cours du point suivant de l'ordre du jour.

## **4. Droit de préemption**

### **4.1. Décision relative à l'exercice d'un droit de préemption relatif à un terrain à Uebersyren au lieu-dit « auf dem Rohtert »**

Le droit de premier refus concerne un terrain à Uebersyren à côté de la station d'épuration de 73,91 ares à un prix d'achat de 15 000 euros/are, soit un total de 1 108 000 euros.

SIDEST tente d'acheter les terrains environnants dans le cadre de l'extension de la station d'épuration des eaux usées d'Uebersyren.

En raison de sa situation dans une zone d'Aménagement différé, la commune dispose d'un droit de préemption, auquel le conseil échevinal propose de renoncer en faveur de l'acquisition par le SIDEST.

> Le conseil communal renonce à l'unanimité au droit de préemption pour l'exercice du droit de préemption sur la propriété à Uebersyren, au lieu-dit « auf dem Rohtert ».

## **5. Affaires sociales**

### **5.1. Approbation de la Convention 2020 régissant la coopération avec le « CIGR - Centre d'Initiative et de Gestion Régional Syrdall a.s.b.l. »**

En plus de la version adoptée en 2019 et en raison des besoins existants, la Convention 2020 prévoit un service supplémentaire de mise à disposition d'une femme de ménage pour les personnes de plus de 60 ans. La commune de Schuttrange ne prendra en charge que les coûts des services effectivement prestés au sens de la commune. Contrairement à la convention avec « Aarbechtshëllef a.s.b.l. », le modèle convenu avec le CIGR exige l'adhésion à l'a.s.b.l. Le bourgmestre Jean-Paul JOST (Schëtter Bierger) explique, par rapport aux documents revendiqués par la fraction DP, que des raisons de protection des données s'opposent à la divulgation aux différents membres du conseil communal en leur qualité de membres du conseil d'administration de procès-verbaux des réunions du conseil d'administration du CIGR, ce qui devra toutefois être analysé plus en détail. Le relevé des comptes de 2018 serait mis à disposition, ainsi qu'une liste des travaux des équipes du CIGR. Il réplique aux craintes que le retrait de Contern n'entraîne des coûts supplémentaires pour la commune de Schuttrange qu'aucune obligation allant au-delà de la présente convention ne peut être imposée sans décision du conseil communal. Il a encore déclaré qu'il faudra rester vigilant jusqu'à ce que les résultats de l'audit du ministère de l'Intérieur (voir ci-dessus) soient connus. En conclusion, le bourgmestre Jean-Paul JOST (Schëtter Bierger) souligne que le contremaître communal est très satisfait du soutien apporté par le service Environnement / Forêts du CIGR.

>L'approbation est donnée à l'unanimité.

Vic BACK (Schëtter Bierger) quitte la réunion lors du point suivant de l'ordre du jour.

## **6. Ressources humaines**

### **6.1. Approbation de la réduction du temps de stage d'un employé communal**

La demande d'un employé communal de la Carrière D, engagé en janvier 2019, de raccourcir d'un an la durée de son stage est approuvée sur la base de la preuve que le contenu de ses activités passées et présentes à la commune sont comparables.

7. Il n'y a pas de **questions écrites de la part des conseillers.**